

Corps Communs:

## Recours : suite !

**Suite à notre texte du 5 juin, nous avons confirmation que la DPJJ tente de noyer le poisson !**

*Si nous sommes d'accord avec le bureau Ressources Humaines n° 4 (RH4) pour dire que :* « le fait de notifier à un agent une décision le concernant a pour seul objet de lui permettre d'en prendre connaissance et de faire valoir ses droits. *(c'est à dire déposer un recours !! Note de la CGT)*. En aucun cas, l'apposition de la signature de l'agent sur le document ne vaut acceptation de l'acte et de son contenu (ce n'est pas un constat !). »

*Nous ne pouvons que constater que ce bureau botte en touche lorsqu'il déclare :* ... « que les mentions contestées sont non substantielles à l'acte et qu'en conséquence les décisions ne seront pas rapportées. Par ailleurs, le gestionnaire en charge de ce dossier à l'administration centrale n'a pas la possibilité de modifier au cas pas cas le formulaire H@Rmonie pour ce type de décision, celui-ci étant "pré-formaté".

*Il faudra alors nous expliquer pourquoi dans un même département, des arrêtés différents sont parvenus, certains avec les précisions d'affectation !!!*

*Enfin, notre administration n'a pas l'intention de s'embarrasser de cette question :* « Je vous rappelle par ailleurs qu'il vous appartient d'informer les personnels concernés et de ne pas faire remonter systématiquement à l'administration centrale ce type de difficulté » (les passages écrits avec ce caractère sont extraits d'un mail du bureau RH4 aux Attachés RH, qui ont eu l'amabilité de nous en faire part...pour avis ?)

*Les 3 syndicats CGT du ministère ont écrit au ministre. Nous préparons un modèle de recours en TA qui sera disponible (dans 1 mois) sur notre site : [www.cgtppj.fr](http://www.cgtppj.fr).*

### Dernière info en date :

certaines collègues reçoivent des arrêtés de notification de changement d'échelon fondé sur cet arrêté de reclassement. **Il est indispensable de faire votre recours gracieux avant de signer cet arrêté d'avancement d'échelon.** Selon les juristes (tordus !) de la CGT, signer ce nouvel échelon c'est reconnaître implicitement l'acceptation du reclassement sans

Montreuil, le 8 juin 2009

affectation ou plus exactement « dans l'administration » par la soit-disant faute de Sainte H@rmonie!

**Modèle de recours gracieux :**

	Ville, le.....(date) Mme / M.... SA/AA/AT Direction (PJJ/DAP/SJ) DR de.../DD de.../ en poste à A Madame la Garde des Sceaux Ministre de la Justice (Secrétariat Général).  S/C M. le DR, le DIR,...etc.
Recommandée avec AR (Direct+ Voie Hiérarchique) PJ : copie de l'arrêté	
<b>Madame la ministre,</b> J'ai reçu le ( date de réception) mon arrêté de reclassement dans le nouveau corps des Secrétaires Administratifs – Adjoint Administratifs – Adjoint Technique -du ministère de la Justice J'ai l'honneur de vous demander son annulation immédiate. En effet, j'ai constaté qu'alors que mon précédent arrêté indiquait de manière précise ma résidence administrative et mon affectation à la ....., ce nouvel arrêté ne fait plus mention de cette affectation. Je considère que cet arrêté est totalement illégal, et cela tant pour des motifs de forme que de fond. En premier lieu, la commission administrative paritaire n'a pas été consultée sur ce qui s'avère être une modification de résidence administrative, alors que je n'ai pas présenté de demande de mutation. de plus, cette décision n'est assortie d'aucune motivation. D'autre part, j'estime que cette mutation imposée constitue clairement un abus de pouvoir et viole délibérément les dispositions du statut général de la Fonction Publique. Par voie de conséquence, je vous demande son retrait immédiat et la prise d'un nouvel arrêté prenant en compte mon affectation actuelle, faute de quoi, je me verrais dans l'obligation de saisir les juridictions compétentes. Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mon dévouement au service public de la Justice.	
	Signature

**Faites circuler l'information  
Alertez vos collègues !  
Merci de vos témoignages et de votre  
mobilisation !  
Les 3 syndicats CGT sont à votre disposition**

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 18 87 64 – Portable : 06 33 33 02 50  
E-mail : [cgtppj@yahoo.fr](mailto:cgtppj@yahoo.fr) – Site internet : [www.cgtppj.fr](http://www.cgtppj.fr)